



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 13 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à l'économie  
et à l'environnement : établissements  
humains**

### **Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport indique que les gouvernements ont continué de renforcer leur appui au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains, au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et au Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien. Le rapport encourage aussi les gouvernements à accroître la part de leur contribution non affectée et montre qu'ONU-Habitat a intensifié sa coopération et sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les femmes, les jeunes, les autorités locales, les gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat et a renforcé ses activités de suivi du Programme pour l'habitat.

---

\* E/2004/100.

\*\* La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu procéder à des consultations.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat .....	2-23	3
A. Financement .....	2-4	3
B. Partenariats .....	5-16	4
C. Suivi .....	17-19	7
D. Coordination .....	20-22	8
E. Stratégies nationales de développement .....	23	8
III. Recommandations .....	24-28	9

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément au paragraphe 10 de la résolution 2003/62 du Conseil économique et social.

## II. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

### A. Financement

2. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a invité tous les États Membres à accroître leur contribution à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Dans l'ensemble, les gouvernements ont répondu très favorablement à cette invitation. Les contributions des gouvernements, affectées à des fins générales, ont progressé de 6 millions de dollars en 2002 à 8,3 millions de dollars en 2003, tandis que les contributions des gouvernements et d'autres donateurs, affectées à des fins spécifiques, sont passées à 37,8 millions de dollars au cours de la période biennale 2002-2003. Le déséquilibre important entre les contributions affectées à des fins spécifiques et celles dont l'affectation n'est pas spécifiée demeure une source de préoccupation. ONU-Habitat a de ce fait du mal à planifier ses engagements financiers et à exécuter un programme de travail orienté vers des objectifs stratégiques spécifiques.

3. Étant donné que 60 % des contributions affectées à des fins générales proviennent de quatre gouvernements, une campagne énergique a été lancée afin d'impliquer un plus grand nombre de donateurs. Le Directeur exécutif a aussi appelé les États Membres à accorder des financements pluriannuels pour appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme. Les premiers signes sont encourageants, les Gouvernements canadien et norvégien s'étant engagés à accorder respectivement 15 millions de dollars canadiens et 10 millions de couronnes norvégiennes au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement afin d'aider les pays en développement à réaliser l'objectif 7 du Millénaire (cibles 10 et 11). En outre, ONU-Habitat et la Banque asiatique de développement ont aussi signé, en mars 2003, un mémorandum d'accord aux termes duquel les deux institutions accorderont conjointement des dons pour un montant de 10 millions de dollars destinés à des projets de renforcement des capacités de villes asiatiques, puis des prêts de 500 millions de dollars qui seront affectés à des investissements en faveur des pauvres dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du programme Gestion de l'eau pour les villes asiatiques. ONU-Habitat s'emploie aussi à mettre en place un mécanisme pour l'assainissement des taudis, qui sera un instrument novateur d'appel de fonds destinés à l'assainissement des taudis et à d'autres activités concernant les établissements humains, de même qu'au renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

4. Dans sa résolution 2003/62, le Conseil économique et social s'est félicité de la décision 19/18 par laquelle le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé la création du Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique doté

d'un budget de 5 millions de dollars pour une période initiale de deux ans. Le Conseil a aussi exhorté la communauté internationale des donateurs et l'ensemble des institutions financières à aider ONU-Habitat à mobiliser sans tarder des ressources financières pour la création et le lancement des activités du Programme et du Fonds. Le coordonnateur du Programme a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2004 et a lancé le Programme en commençant par la phase de définition (mars à décembre 2004) au cours de laquelle des consultations seront menées avec l'Autorité palestinienne et les donateurs bilatéraux, ainsi qu'entre les organismes des Nations Unies. Cette étape sera aussi consacrée à la collecte de ressources à l'intention du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, à l'évaluation des conditions actuelles dans le territoire palestinien occupé et à l'élaboration des éléments du Programme. On s'emploie aussi à nommer un conseiller technique principal à Jérusalem et un directeur de programme d'ONU-Habitat à Gaza pour aider le Coordonnateur à mettre en œuvre le Programme. À ce jour, les Gouvernements des États-Unis et de la Suède ont contribué au Fonds pour 500 000 et 275 000 dollars, respectivement.

## **B. Partenariats**

5. Les partenaires du Programme ont participé aux mécanismes intergouvernementaux et aux manifestations mondiales intéressant ONU-Habitat, ainsi qu'aux activités menées dans ce cadre à l'échelle du système des Nations Unies. Au cours des deux dernières années, ONU-Habitat a aussi centré ses activités de coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) sur les principaux organismes et réseaux concernés. S'il est nécessaire de renforcer davantage les interventions avec le secteur privé, la participation des autorités locales dans les activités d'ONU-Habitat est, elle, très avancée. Les nouveaux règlements adoptés par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session conformément aux recommandations faites par le Conseil d'administration à sa dix-neuvième session ont facilité le renforcement de la participation des autorités locales aux activités d'ONU-Habitat. Une étude portant sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales dans 28 pays a été menée en 2003 au titre du suivi de la résolution adoptée par la Commission des établissements humains à sa dix-huitième session.

6. La coopération et la collaboration avec les ONG et les autres partenaires ont essentiellement porté sur l'exécution des campagnes mondiales d'ONU-Habitat relatives à la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine et sur le suivi, à l'échelle mondiale, de l'évolution de l'urbanisation. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec les autorités locales et leurs associations internationales. La collaboration technique s'est poursuivie avec les autorités locales et leurs associations internationales en ce qui concerne des projets et des programmes mondiaux d'ONU-Habitat. Un des partenaires, la Conférence de parlementaires mondiaux pour l'habitat, a tenu son quatrième Forum mondial à Berlin du 12 au 14 mai 2003 et a adopté la Déclaration de Berlin dans laquelle les gouvernements ont été invités à accroître l'appui financier à la réalisation de l'objectif de développement 7 (cible 11) énoncé dans la Déclaration du Millénaire : l'amélioration sensible des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020.

7. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec des représentants d'organisations de la société civile du monde entier et a contribué au financement de la participation de membres d'ONG et d'organisations de jeunes à la dix-neuvième session du Conseil d'administration. Près de 500 représentants ont participé au forum d'ONG, qui s'est tenu avant cette session pour promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et échanger des données d'expérience et des idées sur le développement du logement et de l'habitat.

8. ONU-Habitat s'emploie à accroître le nombre d'organisations de femmes et de ministères de la condition de la femme intervenant dans le domaine des établissements humains afin d'intégrer cet élément dans l'action en faveur des femmes et dans le processus d'examen décennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. C'est à cette fin qu'ONU-Habitat met en œuvre, avec 13 organisations féminines communautaires d'Afrique de l'Est, le programme d'autonomisation des femmes centré sur le développement du logement, les droits fonciers et la promotion de la commercialisation de produits de l'artisanat de l'Afrique de l'Est au Forum universel des cultures de Barcelone. ONU-Habitat collabore également avec les commissions régionales et les organisations de femmes participant à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et à la préparation du processus d'examen décennal de la Conférence de Beijing.

9. Plusieurs organisations de femmes d'Asie ont participé à la réunion régionale asiatique du groupe d'experts sur les questions d'équité entre les sexes dans les établissements humains et à la cérémonie de remise des prix du premier concours des collectivités locales soucieuses d'équité entre les sexes et des villes amies des femmes, qui a eu lieu en mars 2004. Les organisations de femmes ont aussi été représentées dans le jury du concours, tout comme elles ont pris part à la consultation sur les droits des femmes à un logement convenable, organisée à Mexico en janvier 2004 en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le droit au logement. ONU-Habitat a mené des études sur les droits des femmes à la propriété de la terre dans le cadre d'une étude plus large sur l'Amérique latine dont les conclusions seront publiées en 2004.

10. Les organisations de femmes continuent de participer aux comités directeurs des deux campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et la bonne gouvernance urbaine, ainsi qu'au programme sur les pratiques optimales. Le dossier sur le dialogue au niveau local, élaboré par la Commission Huairou, une organisation communautaire féminine, avec l'appui d'ONU-Habitat, sera publié en 2004. Un atelier sur la prise en compte de l'équité entre les sexes dans les collectivités locales se tiendra lors du deuxième Forum urbain mondial. Dans le cadre de la douzième session de la Commission du développement durable, ONU-Habitat a organisé, en partenariat avec des organisations de femmes, des manifestations sur l'équité entre les sexes, l'eau et l'assainissement et les femmes dans les établissements humains. La Commission Huairou compte organiser, à l'intention d'organisations de femmes, plusieurs manifestations pour l'établissement de liens à l'occasion du Forum.

11. Dans l'ensemble, il sera nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer les activités menées par les réseaux de femmes intervenant dans le domaine du développement des établissements humains.

12. À la faveur d'activités menées en coopération avec des États Membres en ce qui concerne les problèmes de la jeunesse, ONU-Habitat a acquis une longue expérience du travail avec les jeunes :

a) Le Gouvernement néerlandais a appuyé le programme de travail d'ONU-Habitat sur les jeunes dans les domaines de la prévention sociale du crime et des modes de subsistance durables;

b) Le Gouvernement norvégien a appuyé la participation de jeunes des pays en développement aux sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat;

c) Le Gouvernement kényan a élaboré une politique intégrée en faveur des jeunes de Nairobi en mettant notamment en place un centre intégré pour la promotion des jeunes de la ville;

d) Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie élabore une politique intégrée de la jeunesse au niveau local et a notamment créé un conseil des jeunes à Dar es-Salaam;

e) Le Gouvernement sud-africain a accueilli une conférence internationale sur la sécurité durable qui a été l'occasion de tenir une réunion internationale de jeunes consacrée aux pratiques optimales relatives à la prévention de la délinquance juvénile et aux modes de subsistance durables;

f) Le Gouvernement mexicain va accueillir, à Monterrey en octobre 2004, une conférence internationale sur les jeunes à risque dans les zones urbaines afin d'arrêter une stratégie régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

13. ONU-Habitat a participé, en 2003, au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, au groupe d'experts de haut niveau sur la création d'emplois pour les jeunes qui a été créé par le Secrétaire général. Le groupe d'experts a fait des recommandations concernant les problèmes en milieu urbain. ONU-Habitat a aussi été invité à réunir, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'OIT, un groupe d'experts sur l'emploi des jeunes en milieu urbain. Cette réunion, qui se tiendra à Nairobi en juin 2004, sera consacrée au suivi des recommandations de Genève et à l'examen des aspects urbains de l'emploi des jeunes dans le contexte de l'objectif 7 (cible 11) énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

14. Un projet de stratégie régionale sur les jeunes à risque en milieu urbain en Afrique a été élaboré et un projet de stratégie sur le renforcement de l'engagement des jeunes avec ONU-Habitat est en cours de préparation. Des consultations ont été menées avec des jeunes à l'occasion de divers forums. La coopération avec les autorités locales s'est renforcée dans les villes où ONU-Habitat a déjà exécuté des programmes pour intégrer le renforcement des capacités dans les activités concernant l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté. Les cadres de renforcement des capacités ou centres intégrés pour la promotion des jeunes ont été mis en place (par exemple, au Kenya) grâce à l'appui des autorités locales, du secteur privé et d'organisations de jeunes.

15. L'initiative de partenariat mondial sur la promotion de la jeunesse urbaine en Afrique sera lancée au deuxième Forum urbain mondial qui aura lieu à Barcelone en septembre 2004. L'initiative sera conduite par des maires dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies répondront conjointement aux demandes d'assistance qui leur seront adressées.

16. ONU-Habitat coopère aussi avec divers organismes des Nations Unies à des initiatives concernant les jeunes, notamment :

a) Le Département des affaires économiques et sociales coopère avec ONU-Habitat dans l'exécution du programme de travail concernant les jeunes, notamment en ce qui concerne la préparation du *Rapport mondial sur la jeunesse, 2003*, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session;

b) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a signé un mémorandum d'accord avec ONU-Habitat concernant des programmes conjoints portant sur les jeunes et la prévention du crime;

c) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est actuellement en discussion avec ONU-Habitat à propos de manuels de formation (tels que *Grandir en ville* ou *Des villes plus sûres : la prévention de la délinquance juvénile en milieu urbain*). Un programme conjoint de formation pourrait être lancé dans ce cadre;

d) L'Organisation internationale du Travail participe avec le Département des affaires économiques et sociales et ONU-Habitat à l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur l'emploi des jeunes en milieu urbain, qui se tiendra à Nairobi en 2004;

e) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'appuie sur son expérience dans ce domaine pour échanger des informations et contribuer à la création d'un mécanisme de consultation des jeunes;

f) Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance collabore avec ONU-Habitat à la concertation sur les jeunes, les enfants et la gouvernance urbaine dans le cadre du Forum urbain mondial de 2004;

g) La Banque mondiale a organisé, en collaboration avec ONU-Habitat, une conférence sur les jeunes, le développement et la paix dans le cadre d'une nouvelle stratégie orientée vers les jeunes et les enfants. Les deux institutions examinent la possibilité de mener des activités conjointes au Kenya.

### C. Suivi

17. Le Système de répartition des responsabilités pour le Programme pour l'habitat a été conçu pour permettre un meilleur suivi et un renforcement mutuel des activités entreprises par les organismes internationaux à l'appui de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, conformément au paragraphe 66 de l'annexe de la résolution S-25/2 de l'Assemblée générale.

18. Le Système de répartition des responsabilités pour le Programme pour l'habitat repose sur une large assise et implique tous les partenaires du Programme, y compris les organismes des Nations Unies compétents, les autorités locales et les ONG. Il repose sur trois piliers : i) les activités de suivi menées en permanence par l'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat; ii) les rapports phares publiés chaque année par ONU-Habitat tels que le *Rapport mondial sur les établissements humains* (le dernier en date a été publié en octobre 2003) et le *Rapport sur l'état des villes dans le monde* (le prochain sera publié en septembre 2004); iii) les sessions biennales du Forum urbain mondial.

19. La deuxième session du Forum urbain mondial se tiendra à Barcelone du 13 au 17 septembre 2004. Ce forum constitue la pierre angulaire du Système de répartition des responsabilités pour le Programme pour l'habitat, car il accueille un grand nombre de partenaires, s'intéresse à des problèmes concrets et donne lieu à des décisions. Il est préparé et structuré de façon à renforcer les synergies et les partenariats entre les organismes internationaux, bilatéraux et multilatéraux. Chaque session du Forum est consacrée à un thème spécifique. La première, qui s'est tenue en prévision du Sommet mondial pour le développement durable, s'est penchée sur les politiques d'urbanisation durable. La deuxième s'intéressera au rôle des villes dans l'intégration et la promotion sociales de la diversité culturelle.

#### **D. Coordination**

20. ONU-Habitat participe au Groupe des Nations Unies pour le développement à divers niveaux. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat participe aux réunions des chefs de secrétariat des institutions spécialisées du Groupe des Nations Unies pour le développement. D'autres fonctionnaires participent au groupe d'appui et au groupe de programme du Groupe des Nations Unies pour le développement et à d'autres réunions pertinentes, ce qui permet d'améliorer la collaboration avec les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, ainsi qu'avec les équipes de pays dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire et dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

21. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont intégrés dans deux nouvelles directives relatives aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Des éclaircissements ont été donnés quant aux liens entre les bilans/PNUAD, les objectifs du Millénaire pour le développement et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les questions relatives aux établissements humains gagnent ainsi en visibilité, l'accent étant notamment mis sur l'objectif du Millénaire relatif à l'amélioration sensible des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 et à la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

22. En septembre 2002, ONU-Habitat a signé un mémorandum d'accord avec le PNUD et a commencé à affecter des directeurs de programme d'ONU-Habitat à certains bureaux de pays. Cette initiative facilite la coordination entre les programmes d'ONU-Habitat et les gouvernements et permet au système des coordonnateurs résidents de fournir plus aisément des services spécialisés aux niveaux national et international par la prise en compte des composantes logement, établissements humains durables et pauvreté urbaine dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Trente-trois directeurs de programme devraient être affectés d'ici à la fin de 2004.

#### **E. Stratégies nationales de développement**

23. Plusieurs gouvernements ont intégré les questions du logement et de l'urbanisation dans leur stratégie nationale de développement. Cependant, les



Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne tiennent souvent pas compte de la dimension territoriale. La publication d'ONU-Habitat *The Challenge of Slums: Global Report on Human Settlements 2003* montre bien que ces documents passent sous silence l'urbanisation actuelle de la pauvreté. Le lien entre les politiques d'urbanisation durable et les stratégies de réduction de la pauvreté doit être clarifié et renforcé dans nombre de pays en développement. Il faudra pour cela renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

### **III. Recommandations**

**24. Les gouvernements qui sont en mesure de le faire sont encouragés à augmenter la part de leur contribution non affectée à des fins spécifiques pour faciliter la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire et des engagements pertinents de la Déclaration du Millénaire, notamment celui qui concerne l'amélioration sensible des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020.**

**25. La communauté internationale des donateurs et toutes les institutions financières sont encouragées à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et au Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien pour permettre à ONU-Habitat d'apporter son concours face à la dégradation de longue date des conditions des établissements humains dans le territoire palestinien occupé et de réaliser pleinement les objectifs du Programme.**

**26. Les gouvernements sont encouragés à favoriser la création de partenariats aux niveaux national et local et avec les organisations de la société civile, les autorités locales et le secteur commercial, afin de faciliter la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.**

**27. Les gouvernements et les organismes internationaux sont encouragés à examiner et promouvoir le rôle des villes dans le développement durable, en tant que moteurs de la croissance économique, et à évaluer les risques sociaux et les atouts qu'elles comportent, ainsi que les ressources qu'elles peuvent offrir à l'arrière-pays rural.**

**28. Les gouvernements sont encouragés à appuyer la participation de groupes de partenaires des pays en développement au Forum urbain mondial qui doit se tenir à Barcelone en 2004.**